

**Province de Québec
Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Chartierville le lundi 4 mars 2024 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseillère poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

Absent : M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

2. Adoption de l'ordre du jour :

24-4041

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2024.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Résolution – Utilisation du surplus pour remboursement de la dette AEU
 - 8.2. Résolution – Utilisation fond carrières sablières – chemin Brise-Culotte
 - 8.3. Résolution – Servitude perpétuelle – Borne sèche
 - 8.4. Résolution – Rapport annuel 2023 - Service incendie
 - 8.5. Résolution – Adhésion ADMQ
 - 8.6. Résolution – Comité 155^e
 - 8.7. Résolution – Comité des loisirs
 - 8.8. Résolution – TECQ – Appui FQM et ADMQ
 - 8.9. Résolution – TECQ – Nouvelle programmation
 - 8.10. Résolution – FRR 2 – Achat d'équipements pour activités de loisir et site web Vélos Eldorado
 - 8.11. Résolution – Frais de déplacement – Table de concertation des aînés
 - 8.12. Résolution – Programme EPRTNT – Projet Vélo Eldorado
 - 8.13. Dépôt – États financiers 2023
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Adoption du procès-verbal :

24-4042

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2024.

5. Adoption des revenus & dépenses :

24-4043

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 pour un total des dépenses d'une somme de 116 975,24 \$ et un total des revenus d'une somme de 54 886,83 \$.

6. Rapport du Maire :

Le maire Denis Dion informe que la municipalité a enregistré une basse de 12 tonnes de déchets au site d'enfouissement Valoris et un montant de 7 tonnes de matières putrescibles. La municipalité est sur une bonne voie afin d'atteindre les nouvelles normes d'enfouissement du gouvernement.

7. Rapport des comités ad hoc :

M. Simon Lafrenière informe que des travaux d'urgence sont prévus sur les chemins municipaux dû au dégel et que les travaux annuels seront bientôt identifiés pour le printemps.

Mme Lise Bellehumeur informe que le comité des loisirs se réunira prochainement pour confirmer la programmation des activités de loisirs 2024.

Mme Joane Dubé donne des précisions concernant les festivités du 155^e anniversaire de Chartierville. Celle-ci précise que les dates retenues ne sont pas en concurrence avec celles des festivités du 150^e anniversaire de La Patrie.

M. Frédéric Landry informe qu'il a assisté à une rencontre d'information en vu de la formation de la régie incendie avec les municipalités de La Patrie et du Canton de Hampden.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

24-4044

8.1. Résolution – Utilisation du surplus pour remboursement de la dette AEU
Attendu qu'un financement a été octroyé pour les travaux d'installation du système d'assainissement des eaux usées à Chartierville;

Attendu que le coût réel des travaux fut moindre que le coût financé;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Simon Lafrenière

Que le conseil municipal souhaite s'approprié ce montant supplémentaire afin d'abaisser le montant taxé au secteur pour le remboursement de la dette de la façon suivante :

2023 = 17 019 \$
2024 = 2 000 \$
2025 = 2 000 \$
2026 = 2 000 \$
2027 = 2 000 \$.

Adopté à l'unanimité

24-4045

8.2. Résolution – Utilisation fond carrières sablières – chemin Brise-Culotte
Attendu que des dommages importants ont été causés sur le chemin Brise Culotte suite aux pluies abondantes du 17 juillet 2023 et aux passages des camions lourds;

Attendu que des travaux ont été réalisés en urgence car le chemin n'était plus praticable sur plusieurs centaines de mètres;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé

Que le conseil souhaite utiliser les montants disponibles au fond carrières sablières pour absorber le coût des dépenses pour les travaux du chemins Brise Culotte.

Adopté à l'unanimité

24-4046

8.3. Résolution – Servitude perpétuelle – Borne sèche

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la municipalité de Chartierville approuve le projet de servitude réelle et perpétuelle de puisage d'eau à un lac, de passage de conduites et d'installation d'une borne sèche tel que présenté par Me Heidi Paquette notaire;

– Le conseil de la municipalité de Chartierville mandate le maire, M Denis Dion et la directrice générale et greffière trésorière, Mme Paméla Blais à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité

24-4047

8.4. Résolution – Rapport annuel 2023 - Service incendie

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'année 2023 est complété et prêt à être déposé au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Chartierville accepte le rapport annuel du service incendie de Chartierville pour l'année 2023 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

Adopté à l'unanimité

24-4048

8.5. Résolution – Adhésion ADMQ

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur de renouveler la l'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2024 au coût de 980 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

24-4049

8.6. Résolution – Comité 155^e

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Frédéric Landry de nommer les membres du comité du 155^e anniversaire de Chartierville :

- Mme Joane Dubé, conseillère municipale
- Mme Suzanne Roy, citoyenne
- Mme Monique Lachance, citoyenne
- Mme Chantal Beaudoin, citoyenne
- Mme Micheline Poulin, citoyenne
- M. Roger Baillargeon, *communauté*
- M. Pierre Bouchard, citoyen
- M. Jean-François Gratton, citoyen

24-4050

8.7. Résolution – Comité des loisirs

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur de nommer les membres du comité des Loisirs de Chartierville pour 2024 :

- Mme Lise Bellehumeur, conseillère municipale
- Mme Louise Anne Beauregard, citoyenne
- M. Pierre Bouchard, citoyen
- M. Sylvain Audet, citoyen

24-4051

8.8. Résolution – TECQ – Appui FQM et ADMQ

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour

permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par et résolu que la municipalité de Chartierville demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles. De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés l'honorable Marie-Claude Bibeau, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité

8.9. Résolution – TECQ – Nouvelle programmation

24-4051

Attendu que :

§ La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

§ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

§ La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

§ La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

§ La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

§ La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

§ La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés et des coûts prévus

§ La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

24-4053

8.10. Résolution – FRR 2 – Achat d'équipements pour activités de loisir et site web Vélos Eldorado

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 2 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville désire présenter un projet pour l'achat d'équipement pour les activités de loisirs dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville désire présenter un projet pour la conception d'un site web pour les pistes de vélos de montagne Vélos Eldorado dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Chartierville s'engage à participer au projet pour l'achat d'équipement pour les activités de loisirs et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil de la municipalité de Chartierville s'engage à participer au projet pour la conception d'un site web pour les pistes de vélos de montagne Vélos Eldorado et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil de la municipalité de Chartierville autorise le dépôt des projets dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise Mme Pamela Blais directrice générale et greffière trésorière à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projet. Et sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, le maire ou la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

24-4054

8.11. Résolution – Frais de déplacement – Table de concertation des aînés

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé d'accorder la dépense pour le déplacement des élus à la rencontre de la Table de concertation des aînés le 12 mars prochain.

Adopté à l'unanimité

24-4055

8.12. Résolution – Programme EPRTNT – Projet Vélo Eldorado

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le fonds de développement de l'offre touristique et développement numérique des entreprises, entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville désire présenter un projet pour l'aménagement de nouvelles pistes de vélos de montagne au projet Vélos Eldorado dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Chartierville s'engage à participer au projet pour l'aménagement de nouvelles pistes de vélos de montagne au projet Vélos Eldorado;
- Le conseil de la municipalité de Chartierville autorise le dépôt du projet dans le cadre du fonds de développement de l'offre touristique et développement numérique des entreprises, entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme;
- Le conseil autorise Mme Pamela Blais directrice générale et greffière trésorière à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projet. Et sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, le maire ou la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

24-4056

8.13. Dépôt – États financiers 2023

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Frédéric Landry de déposer les états financiers 2023 de la municipalité de Chartierville par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et que ceux-ci seront disponibles pour consultation au bureau municipal sur les heures régulières d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 30 :

1. Que veut dire l'abréviation TECQ?
2. Que veut dire l'abréviation EPRTNT?
3. Avez-vous reçu une lettre de propagande anonyme?
4. Croyez-vous que la zone agricole soit un frein au développement de Chartierville?
5. Où vont les profits du Festival de la Chasse?

La période de question est close à 19 h 45.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

24-4057

La séance est levée à 19 h 46 par M. Frédéric Landry.

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

